

## Garanties Assistance/Rapatriement

CONTRAT IMA N°20160912-001943

GARANTIES	PRISE EN CHARGE ET MONTANTS
<b>Assistance aux bénéficiaires blessés ou malades</b>	
Transport sanitaire	Organisation et prise en charge du transport sanitaire
Attente sur place d'un accompagnant	Hôtel 50 € par nuit (max. 7 nuits)
Voyage aller-retour d'un proche	Organisation et prise en charge de l'acheminement A/R et hôtel 50 € par nuit (max. 7 nuits)
Poursuite de voyage	Organisation et prise en charge des frais de transport
Prolongation de séjour	Hôtel 50 € par nuit (max. 7 nuits)
Frais médicaux à l'étranger	150 000 €/bénéficiaire/fait générateur*
Recherche et expédition de médicaments	Frais d'envoi
Frais de recherche	15 000 €
Frais de secours	5 000 €
<b>Assistance en cas de décès</b>	
Rapatriement de corps	Frais de transport, de préparation et aménagement spécifique
Déplacement d'un proche en cas de décès d'un bénéficiaire	Organisation et prise en charge de l'acheminement A/R et hôtel 50 € par nuit (max. 7 nuits)
Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille	Organisation et prise en charge de l'acheminement
<b>Assistance aux personnes valides</b>	
Retour des bénéficiaires en cas de décès de l'un d'eux	Organisation et prise en charge de l'acheminement
Retour des bénéficiaires en cas de rapatriement de l'un d'eux	Organisation et prise en charge de l'acheminement
Accompagnement d'une personne handicapée ou d'un enfant (moins de 15 ans)	Organisation et prise en charge de l'acheminement d'un proche A/R
<b>Garanties attentat</b>	
Rapatriement au domicile	Organisation et prise en charge de l'acheminement
Attente sur place	Hôtel 50 € par nuit (max. 7 nuits)
<b>Garanties événements climatiques majeurs</b>	
Rapatriement au domicile	Organisation et prise en charge de l'acheminement
Attente sur place	Hôtel 50 € par nuit (max. 7 nuits)
<b>Garanties complémentaires</b>	
Transmission de messages urgents	Illimitée
Vol, perte ou destruction de documents à l'Étranger	Avance de fonds de 750 €
Assistance psychologique en France	1 à 5 entretiens téléphoniques
<b>Avance de fonds, frais de justice et caution pénale</b>	
Frais de justice à l'Étranger	3 000 €
Caution à l'Étranger	10 000 €
<b>Services d'information</b>	
Conseils médicaux	Illimités
Renseignements pratiques	Illimités
Assistance linguistique	Illimitée

\* Par exception, un plafond de 30 000 € s'applique en cas de maladies psychiques, psychologiques, nerveuses ou mentales. Le plafond de 160 € concernant les frais médicaux non liés à une hospitalisation est supprimé pour les adhésions réalisées à compter du 03/09/2018 et s'applique par conséquent aux souscriptions antérieures à cette date.

Pour le remboursement des frais médicaux non liés à une hospitalisation, dont le montant est >300 euros, l'Assuré devra fournir les factures originales acquittées justifiant les dépenses engagées ainsi qu'un rapport médical établi par le prestataire de soins.